

PRINX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 28 OCTOBRE 1845.

SITUATION DE NOTRE ARMÉE D'AFRIQUE.

On l'a vu par les nouvelles que nous publions depuis quelques jours sur les affaires de l'Algérie que nous complétons aujourd'hui par un extrait des rapports officiels, nos soldats ont courageusement lés échecs éprouvés par des corps isolés. Abd-el-Kader avait profité de l'exaltation religieuse qui se manifeste chez les musulmans dans le mois du Ramadan pour pousser les Arabes à la guerre; son but, les faits qui se manifestent et ses opérations le prouvent suffisamment, était de soulever toute la partie de la province de Tlemcen comprise entre Mascara et la frontière marocaine, sur une étendue de deux cents kilomètres. La dispersion de nos troupes sur un grand nombre de points éloignés les uns des autres, ne pouvant opposer nulle part des forces considérables à l'ennemi, servait merveilleusement ses projets. Des mesures aussi promptes qu'énergiques ont pu seules, après la malheureuse affaire de Djemma-Ghazaouat, empêcher sa réussite et nous sauver d'un désastre dont les effets eussent été terribles.

Déjà, vers la fin du mois dernier, dans la province d'Oran, près du Lac-Salé, le lieutenant-colonel Walsin-Estherazy parvint à arrêter une émigration dirigée par Abd-el-Kader; l'insurrection s'étendait et allait devenir générale, un vigoureux coup de main la comprima; les tribus qui s'éloignaient furent contraintes de revenir en arrière; le lieutenant-colonel les fit repasser le lac, les interna, et, profitant de l'éloignement des Arabes que son mouvement avait repoussés, put porter des munitions au poste d'Aïn-Temouchen, qui en manquait, dont la petite garnison était disposée à une vigoureuse résistance et avait répondu par des coups de fusil aux sommations de se rendre que lui avait faites la cavalerie ennemie.

En même temps, dans la subdivision de Mascara, le colonel Gerys était porté sur Calah, dont les habitants avaient fourni des soldats aux Arabes, et les avait sévèrement punis de leur défection. Quelques jours auparavant, le colonel Tartas, sous les ordres du général Bourjolly, n'avait pas hésité à charger avec deux cent cinquante chevaux le chériff Bou-Maza, qui, avec douze cents cavaliers, était tombé sur les tribus du Chélif, et l'avait mis en fuite. Cette brillante affaire avait maintenu les tribus amies dans l'obéissance et découragé celles qui avaient fait défection. Le 3 octobre, un second combat dispersait encore l'ennemi.

Dans la province de Tlemcen et aux environs de cette ville, Abd-el-Kader, secondé par des tribus marocaines du sud-ouest d'Ouchda qui avaient fait irruption sur notre territoire, avait emmené de bon gré ou entraîné de force un grand nombre de tribus; il les poussait vers la frontière du Maroc et avait réussi à faire un désert entre nos troupes et Tlemcen depuis Aïn-Temouchen jusqu'à cette place. Sur toute cette étendue l'incendie avait tout ravagé, tout détruit; nos soldats ne trouvèrent pas un habitant, pas un abri. Le général Cavaignac s'élança à la poursuite des tribus fugitives, atteignant celles qui étaient en arrière, leur tua du monde, fit des femmes prisonnières, enleva un troupeau, et s'il ne put arrêter le mouvement d'émigration trop avancé et vigoureusement soutenu par l'émir en personne, il en diminua l'effet moral en châtiant les émigrants. Deux jours après, le 7 octobre, le général de Lamoricière opéra sa jonction avec le général Cavaignac, non loin de Tlemcen, au col de Bab-Taza, où ce dernier avait atteint les tribus qui suivaient la fortune d'Abd-el-Kader, et les troupes de ces deux officiers supérieurs pouvaient désormais agir de concert.

Le 2 octobre, un combat brillant avait eu lieu au poste de Sebdu, dont le commandant Billot était tombé dans un guet-apens. Le capitaine Brachet qui le remplaçait, après avoir fait une vive défense dans le fort attaqué de toutes parts par une cavalerie et une infanterie nombreuses, opéra une sortie et réussit à éprouver des pertes considérables à l'ennemi qu'il enleva dans un ravin et rejetait dans la rivière qui en couvre le fond. Il disposait malheureusement d'un trop petit nombre d'hommes pour poursuivre sa victoire et en tirer un plus grand parti.

Quant au maréchal Bugeaud, il est arrivé le 15 à Alger. Il a pu se mettre en marche le 18 pour se rendre sur le théâtre de la guerre, et nous aurons seulement dans quelques jours des nouvelles des opérations qu'il commandera.

Il résulte de tout ce qui s'est passé en Afrique depuis le départ du maréchal Bugeaud des faits évidents et dont il sera facile de tirer les conséquences. Le maréchal, en s'éloignant, a laissé les affaires dans une telle situation, qu'une insurrection générale a été possible dans une province considérable; les troupes dont nos généraux disposaient avaient été, d'après le système Bugeaud, disposées de telle sorte qu'elles étaient dans l'impossibilité d'opposer d'abord l'attaque à l'attaque, qu'elles devaient se borner à la résistance, au risque d'être écrasées en détail, poste à poste. Il a fallu de grands efforts pour que les généraux pussent opérer la jonction de leurs troupes en dégarant tous ces petits postes créés par le maréchal, c'est-à-dire en changeant promptement le système adopté par lui. Malgré toute l'énergie de nos soldats, ils n'ont pu empêcher complètement l'émigration trop favorisée par les dispositions prises jusqu'à ce moment; ils ont dû se borner à retenir les tribus qui se mettaient en route ou qui n'avaient pas encore commencé leur mouvement.

Est-ce à l'absence du maréchal Bugeaud qu'il faut attribuer le soulèvement des Arabes? C'est au contraire à ses mauvaises dispositions. Quand M. Bugeaud a quitté l'Algérie, le mois du Ramadan allait commencer. M. le maréchal, qui a la prétention d'être un profond diplomate, devait prévoir ou chercher à connaître les intentions des ennemis, et agir de manière à déjouer les manœuvres de l'émir; il ne l'a pas fait, il a laissé tranquillement le fanatisme religieux préparer l'insurrection, il ne l'a pas prévue, et dès lors n'a rien fait pour l'empêcher. On peut donc reprocher au maréchal une imprévoyance qui, dans d'autres temps, eût suffi pour détruire la réputation d'un général en chef qui a quatre-vingt mille hommes sous les armes et qui les dissémine de manière à ne pouvoir nulle part opposer à l'ennemi que de faibles détachements. Mais que serait-il arrivé si le maréchal eût fait son expédition de la Kabylie? Il eût enlevé à notre armée, si affaiblie par la manière dont elle est disposée, environ quinze mille hommes, et, pendant qu'ils eussent été employés dans les gorges du Jurjura à une guerre inutile et impolitique, Abd-el-Kader n'eût pas trouvé d'obstacles sérieux depuis Ouchda jusqu'à Medeah; ses soldats eussent ravagé peut-être une fois encore la plaine de la Mitidja. Cette guerre, cependant, il la voulait; il déclamaient contre ceux qui en éloignaient la pensée; il n'avait pas assez de sarcasmes contre ceux qui trouvaient dangereuse une expédition que rien ne nécessitait. Où en serions-nous aujourd'hui si les désirs de M. Bugeaud eussent été remplis, si l'opinion publique ne l'eût emporté sur la volonté du général?

Cependant, malgré la mauvaise situation de l'armée, malgré sa dispersion fatale, malgré le petit nombre d'hommes dont ils ont pu disposer d'abord, nos généraux ont fait face à l'ennemi; ils ont arrêté sa marche de triomphe; ils ont rétabli les affaires aussi bien que cela était possible après les fautes qui ont permis l'émigration des tribus. Ils ont fait cela avant le retour du maréchal Bugeaud, nous tenons à le constater parce qu'il est facile de prévoir ce qui va arriver. Le maréchal ne brille pas par la modestie, non plus que par le bon goût, et ses nombreux flagorneurs ne manqueront pas de crier partout dans quelques jours, quand nos soldats, réunis en nombre suffisant, auront livré quelque combat décisif, que M. Bugeaud pouvait seul sauver l'Algérie, que lui seul l'a sauvée. Si on disséquait cette réputation, on serait bien étonné de voir sur quoi elle repose.

L'heureux concessionnaire du chemin de fer du Nord a associé aux bénéfices de cette importante entreprise tous les députés qui ont bien voulu être ses obligés. Nous avons dit, et nous n'avons aucune raison de nous rétracter, que près de trois cents membres de la chambre élective avaient reçu des actions de ce fameux chemin, actions qui, le jour de l'adjudication, se sont vendues avec une prime de 410 f., c'est-à-dire avec une prime de 110 0/0, si l'on calcule que le chiffre réel de chaque action n'est que de 375 f. M. Dumon n'a donc pas à craindre qu'aucun vote de la chambre vienne frapper d'un blâme sévère la conduite qu'il a tenue dans cette circonstance. Il échappera à ce vote, qui, à notre avis, eût été une punition bien insuffisante pour la coupable tolérance avec laquelle il s'est prêté à une fusion qui a privé l'Etat des profits de la concurrence; mais le but qu'on croyait atteindre en donnant des actions à tous les députés auxquels il a convenu d'en prendre sera manqué, nous l'espérons. Ce n'était pas seulement à un vote qu'on voulait échapper, c'est à une discussion; la discussion aura lieu, il est impossible qu'elle n'ait pas lieu. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait qu'il n'y eût plus dans la chambre un seul honnête homme, et, grâce à Dieu, nous n'en sommes pas tout-à-fait là.

Les scandales auxquels donnent lieu les affaires de chemins de fer se renouvellent chaque jour, et ils sont devenus tels, qu'un des journaux les plus favorables aux compagnies, l'un de ceux qui jusqu'à présent avaient le plus complaisamment fermé les yeux sur tous leurs tripotages, en est venu lui-même à les dénoncer. Voici ce que la Patrie contenait dans son dernier numéro :

« Un certain nombre de compagnies sont parvenues, à l'aide de manœuvres vraiment dolosives, à se procurer des primes en dehors de l'effet naturel des transactions. Les administrateurs de ces compagnies ont pensé qu'il leur était permis, après avoir provoqué la souscription des actions, de stimuler à la Bourse l'offre et la demande des promesses de ces titres, et de répondre ensuite aux souscripteurs directs que ces promesses étaient épuisées. Il est résulté de cette manœuvre déloyale, d'une part, que les souscripteurs, à la fois déçus et alléchés par le simulacre des primes, se sont précipités sur les promesses qu'ils n'avaient pu obtenir aux bureaux des compagnies, et, d'autre part, que les promesses des actions délivrées par les administrations qui avaient pris leurs souscripteurs au sérieux n'ont pas toujours joui de la faveur qu'elles méritaient. »

Il n'est pas nécessaire d'insister pour montrer ce qu'il y a de grave dans un pareil état de choses, et la fièvre naturelle de l'agiotage présente déjà bien assez de dangers sans qu'on laisse introduire dans les affaires de la Bourse de semblables roueries. »

M. Valerius Kutscheit a publié à Berlin une carte des différentes églises de l'Allemagne. Au moyen de lignes verticales ou obliques, ou entremêlées de points, on distingue très clairement les pays purement catholiques, ou purement protestants ou mixtes.

On y a souligné toutes les localités où des églises catholiques allemandes sont déjà constituées; elles sont distribuées en plusieurs groupes. Le premier, au nord, s'étend depuis Koenigsberg

jusqu'à Posen; il comprend Schneidemuhl, où Ronge a levé l'étendard de la réforme. Le groupe le plus serré est celui de la Silésie; il comprend la partie supérieure de l'Oder, avec Cracovie comme avant-garde. Les églises sont surtout très rapprochées sur les frontières de la Bohême. Le groupe de Dresde et de Chemnitz n'est pas moins serré, et menace la Bohême du côté de l'Elbe. Le groupe qui s'est formé à l'ouest de Berlin se rattache d'un côté à celui d'Elbenfeld et de l'autre à celui de la Saxe et de Leipzig. Le groupe méridional, comprenant comme centres Francfort, Darmstadt et Stuttgart, s'étend sur les deux rives du Rhin et va, au sud, jusqu'à Frybourg en Brisgau.

Les églises allemandes sont encore peu nombreuses dans le duché de Bade; mais tout le clergé catholique, l'un des plus éclairés de l'Allemagne, y est dans une grande fermentation. Les curés se réunissent, délibèrent et adressent des pétitions pour des réformes; ils voudraient obtenir ces réformes sans se séparer de l'église; mais si elles sont refusées, qu'en résultera-t-il?

Si aux églises allemandes indiquées sur la carte nous ajoutons celles dont on a annoncé l'organisation, leur nombre s'élève actuellement à 295.

RAPPORTS OFFICIELS SUR NOS OPÉRATIONS MILITAIRES EN AFRIQUE.

Nous continuons l'analyse de ces rapports, qui sont publiés par le *Message*.

Le premier est celui de M. le lieutenant général de Lamoricière, gouverneur général par intérim, lequel a fait face au danger par sa prévoyance avec une habileté dont la France lui sera reconnaissante, bien qu'il ne se pose pas dans ses lettres comme le messie de l'Afrique française.

M. de Lamoricière écrit au ministre de la guerre du camp de Djemma-Ghazaouat, le 10 octobre. Il avait opéré sa jonction la veille avec M. Cavaignac. Cette jonction s'est opérée au col de Bab-Taza, défilé des montagnes qui séparent le district de Lalla-Maghnaia de celui de Ghazaouat. Ils étaient rentrés ensemble à Djemma-Ghazaouat pour compléter leurs vivres; ils devaient repartir le 12 pour entrer chez les Traras, où ils pensaient que l'émir avait l'intention de les attendre. Du 5 au 9, c'est-à-dire pendant les marches de M. de Lamoricière, que se passait-il du côté de l'ennemi? L'émir avait enlevé et jeté chez les Traras, dans l'intention de les conduire au Maroc, toutes les populations des Beni Amer Gharabas et des Ghossels. Le général Cavaignac, prévenu, avait voulu occuper le col afin de favoriser la résistance de nos tribus en y montrant sa colonne; il l'occupa dans la matinée du 7. Dans ce mouvement, ayant aperçu dans le Sahel, au-dessous de Nedroma, une émigration qui se dirigeait vers l'Ouest, il la poursuivit, lui tua 150 hommes, lui enleva 60 femmes et un troupeau assez considérable qui fut ramené au camp. Nous n'avons perdu personne; mais, le lendemain et dans la nuit du 9, Abd-el-Kader, faisant observer le général dans son bivouac, a pu obliger les Beni Amer à passer la frontière du Maroc.

« Quant à la tribu des Ghossels, liée d'intérêt avec les Traras, dit M. de Lamoricière, elle paraît vouloir faire cause commune avec eux, avoir refusé de quitter le pays et s'être décidée à se défendre dans les montagnes où Abd-el-Kader s'est établi avec ses troupes et les contingents qui l'ont suivi. C'est évidemment là qu'il faut frapper, et si l'ennemi veut y accepter le combat, nous pouvons espérer de venger les échecs que nous venons d'éprouver. »

Le gouverneur général informe le ministre de l'insurrection des tribus du sud de Tlemcen, produite par l'entrée sur notre territoire de nombreux contingents des tribus marocaines du sud-ouest d'Ouchda. Cette affaire a été conduite par un homme inconnu jusqu'ici, par Bou Guerrara, dont Abd-el-Kader a fait un kalifa. C'est à son instigation qu'a été commis le guet-apens où ont péri, près de Sebdu, le commandant Billot, M. de Dombasle et quatre husards. Cet assassinat a été le signal de l'événement. Le 3, le fort de Sebdu a été attaqué. La garnison, commandée par le capitaine Brachet, du 41^e de ligne, s'est énergiquement défendue, comme on le verra plus loin. Bou Guerrara, ayant laissé une partie de son monde à observer Sebdu, est venu jusqu'à deux lieues de Tlemcen enlever des fractions de population qui s'étaient réfugiées dans les gorges de la Safsaf. Les habitants de la banlieue se sont retirés dans les jardins qui entourent la ville. Cette population paraît décidée à se défendre.

Le général Thierry, commandant la subdivision d'Oran, écrit au ministre de la guerre, le 13 octobre, que quelques fractions des Djaffras, établies aux environs de Dhaya, ont fait défection. Elles ont été emmenées par des émissaires de l'émir.

Le capitaine Brachet, commandant le poste de Sebdu, a adressé au général Cavaignac son rapport sur l'attaque et la défense de Sebdu. Après l'assassinat de M. Billot et de ses compagnons, M. Brachet s'occupa, conjointement avec le lieutenant du génie Lescq, des moyens de défense en cas d'attaque; il fit défilier les terres, faire les banquettes dans tout le pourtour du camp retranché, défendre l'entrée du parc aux bœufs avec des pieux et un fossé, et remplir des sacs à terre qu'on mit derrière la barrière d'entrée du fort.

Le 2, l'ennemi, qui avait pris la fuite la veille, était revenu; il allumait des feux sur la montagne en face du camp, faisait la fantasia et nous tirait des coups de fusil dont les balles arrivaient mortes. Des groupes de cavaliers et des Kabyles arrivèrent de différents points; mais ils s'éloignèrent, et on put faire sortir le troupeau. Le 3, pas d'Arabes. Le capitaine se défia de ce silence; il pensa que l'ennemi était embusqué dans les ravins, attendant la troupe qu'on enverrait en découverte. En effet, vers neuf heures, on entendit deux coups de fusil dans les montagnes; c'était le signal. Cinquante cavaliers au moins ramenèrent le poste d'observation qui les avait aperçus au loin. En même temps une nuée de Kabyles descendait de la montagne ou débouchait par le ravin. Le poste put rentrer, et tout le monde prit en peu de temps son emplacement et put faire feu.

« Ce fut un double feu roulant sur toutes les faces du fort, écrit le capitaine. Bientôt les cavaliers et les Kabyles, du côté du village où le terrain est à découvert, gagnèrent le large et ne tirèrent plus que de loin. Du côté des jardins, les Kabyles furent rejetés sur le

bord du ravin par le feu des banquettes; là, ils s'embusquèrent derrière le bois de l'administration, dont ils se firent un retranchement.

» Je fis tirer le canon des deux batteries, dans toutes les directions, sur les troupes de cavaliers et de Kabyles qui arrivaient de tous côtés. Ils ont tirailé ainsi depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure après midi. A l'est et au sud du fort, ils furent bientôt balayés, car la fusillade et le canon pouvaient les atteindre. Quelques uns tirèrent encore; mais, embusqués derrière les arbres, ils étaient faciles à maintenir.

» Il n'en était pas de même au nord et à l'ouest; ils s'étaient fait un rempart crénelé avec le bois de l'administration; ils s'étaient embusqués derrière l'ancienne boulangerie d'Abd-el-Kader, qui nous sert d'abattoir, dans les travaux qui sont tout près le long des jardins; à l'ouest, dans les broussailles et dans les trous d'où le génie tire du sable. De tous ces points, ils faisaient feu à outrance, principalement sur les deux batteries.

» Vers midi et demi, les voyant si bien embusqués et à l'abri de nos coups, je me décidai à faire une sortie par deux issues à la fois. » Ici le capitaine raconte les mesures qu'il prit dans cette intention; puis il continue :

« MM. le capitaine Pascal et le lieutenant Devaux sortirent au pas de course par les deux côtés à la fois, suivis de M. le capitaine Bonny, qui arriva en même temps qu'eux, mais les rangs plus serrés. Les soldats poussant un hurra à la vue des Arabes entassés, ces derniers, surpris, se précipitèrent dans la rivière comme un troupeau de moutons, et presque sans tirer.

» Nos soldats, après avoir lâché leurs premiers coups de fusil, n'ayant pas le temps de recharger, les perçaient à coups de baïonnette. Je sortis aussitôt avec la réserve pour appuyer le mouvement.

» La déroute fut complète; nous leur avons tué 50 hommes, sans compter ceux tués au commencement de l'attaque, qu'ils avaient enlevés, et ceux tués au loin par les obus et les boulets. Nous en avons blessé un bien plus grand nombre; encombrés dans la rivière, se nuisant les uns aux autres pour marcher, chaque coup de feu devait porter. Nous en avons vu beaucoup fuir qui avaient leurs burnous pleins de sang. Nous leur avons pris trois drapeaux qui sont à ma disposition, des fusils, des burnous, des yatagans et des pistolets qui sont entre les mains des soldats.

» Il est bien à regretter, mon général, de n'avoir pu disposer d'un plus grand nombre d'hommes; nous en aurions tué considérablement. Avec 100 hommes de plus, sortis en même temps, et se dirigeant sur l'abreuvoir pour leur couper le chemin, nous en aurions tué 5 à 600 dans le ravin; ils étaient dans le lit de la rivière, qui est très encaissé, n'osant sortir du côté opposé à notre troupe, de crainte du canon. »

Le capitaine Brachet évalue le nombre des assaillants à 12 ou 1,500, sans compter ceux qui étaient hors de portée. Nous n'avons perdu qu'un homme. Le capitaine, après cette expédition qui lui fait honneur ainsi qu'à ses auxiliaires les officiers et soldats, ordonna la retraite, ne croyant pas prudent de poursuivre les Arabes avec si peu de monde. Il cite à la fin de son rapport les Français qui se sont le plus distingués.

Enfin, le dernier rapport est celui qu'adresse d'Obid Gouman, près Bordj-Hamza, le 12 octobre, le général Marey au général de Bar. Il lui apprend que Ben-Salem, très malade, avait quitté le chériff la veille, et lui avait laissé ses askars. Trois chefs des Ouenoughas se sont soumis et ont amené leurs douars au général Marey.

« Les Kabyles Beni-Ala sont d'accord avec nous, ajoute M. Marey, pour tomber de leur côté sur les insurgés, si nous les attaquons du nôtre. Les gens du Kias-Kienna sont venus; ils nous remettront 3 chevaux, 10 mulets, 200 chèvres, comme amende de guerre. Ici donc, tout va assez bien. Les deux chériffs de l'intérieur du Tittery sont pourchassés avec activité; j'espère qu'on les prendra. La colonne de Sétif, commandée par M. le colonel Chasseloup, est à trois marches de nous. »

L'ensemble de ces nouvelles est assez satisfaisant; il ne montre pas l'ennemi battant en retraite, bien qu'on lui tue du monde, mais il ne constate chez lui aucun progrès alarmant, et l'arrivée de nos renforts aura lieu assez tôt pour cerner la frontière. Le plus brillant de la campagne n'est pas fait, mais nos braves troupes, officiers et soldats, ont vu la partie la plus pénible et la plus périlleuse de cette longue et sanglante alerte, et ils ont franchi ce mauvais pas avec un courage et une fermeté de cœur dignes des plus sincères éloges.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Fin de la séance du 25 octobre.

M. PONS, au nom de la commission des finances, présente un rapport sur la demande d'un crédit supplémentaire de 7,204 f. 56 c. en faveur du dépôt de mendicité, pour satisfaire aux besoins de 1845. Lors de la présentation du budget de 1845 de cet établissement, son administration avait demandé une augmentation aux secours annuels de la ville, et le conseil municipal, en maintenant la somme allouée au dépôt dans son propre budget, avait sursis à statuer sur la demande d'un supplément jusqu'au moment où il serait possible d'apprécier, d'une manière exacte, la situation financière de l'exercice. Les pièces fournies par le conseil d'administration du dépôt établissaient qu'une somme supplémentaire de 7,204 f. 56 c. est indispensable pour assurer le service. Il y a lieu de l'accorder.

Le crédit supplémentaire est voté.

M. PONS présente un rapport sur le compte administratif pour 1844 des hôpitaux civils.

M. le rapporteur explique que, d'après les ordres de la commission des finances, il s'est livré à un travail approfondi pour chercher la véritable proportion existant entre les dépenses ordinaires de ces établissements et leurs recettes ordinaires. En effet, dans ces derniers temps, on a souvent parlé de la surabondance des ressources des hospices, et on a semblé leur demander de plus amples et de nouveaux services à l'humanité. Il était bon de savoir si cette opinion avait quelque fondement et si réellement l'administration des hospices thésaurisait. M. le rapporteur a reconnu que ce rapprochement n'était nullement fondé, et que, même pour l'année 1844, l'administration avait dépassé de quelque chose les dépenses qu'elle pouvait faire dans les limites de ses revenus.

Il conclut à l'approbation du compte administratif de 1844, en l'arrêtant :
En recettes 2,406,945 f. 43 c.
En dépenses 2,072,842 47

D'où résulte un excédant de recettes de 34,102 66 à porter au budget supplémentaire de 1845.

M. BARRILLON croit devoir, quoiqu'il ne s'agisse en fait que de l'examen d'un compte purement financier, appeler l'attention du conseil sur une grave question qui ne se lie qu'indirectement à ce compte, mais qui touche à l'administration des hospices et qui le préoccupe depuis long-temps. Il commence par payer un juste tribut d'éloges à l'administration si éclairée et si zélée de nos hospices civils; mais, tout en rendant la plus complète justice à la pureté des intentions de l'administration, il craint qu'elle ne s'égare sur une partie de ses attributions, qui touche aux plus chers intérêts de la société, et qui est l'objet des méditations des véritables philanthropes.

M. Barrillon veut parler, on le comprend, de la suppression des tours, qui paraît avoir l'incontestable effet d'augmenter dans une énorme proportion, partout où elle a été tentée, le nombre des infanticides et des

avortements. Il n'a pu voir surtout sans un profond chagrin un acte récent de l'administration, qui, dans ces derniers temps, a vivement préoccupé la presse locale. Il ne comprend pas cette sorte de proscription que l'on voudrait exercer contre les enfants des autres départements. Les envois d'enfants dont on se plaint ne lui semblent avoir rien de fâcheux.

C'est aux riches à venir aux secours des pauvres, et si nos hospices ont de grandes ressources, ils doivent se féliciter de pouvoir élever des enfants qui périraient sans leur secours. De quelque part qu'ils viennent, qu'importe? car, en réalité, c'est la vie que vous leur donnez.

M. ARNAUD s'étonne que M. Barrillon ait parlé de suppression de tours à propos des hospices de Lyon. Le tour n'est nullement supprimé à l'hospice de la Charité; il est seulement surveillé de manière à exercer sur les expositions un contrôle devenu indispensable. La surveillance que l'on pratique a surtout pour but de faciliter le renvoi des enfants appartenant à des départements environnants ou à l'étranger.

M. MERMET fait remarquer qu'il ne faut pas perdre de vue que, grâce à la position tout-à-fait exceptionnelle dans laquelle le département s'obstine à placer la ville de Lyon quant aux enfants trouvés, l'énorme charge de ce service pèse presque exclusivement sur la ville de Lyon.

M. HENRI SERIZIAT ne croit pas devoir se prononcer sur la grave question soulevée par M. Barrillon, vers les idées philanthropiques duquel l'entraînement d'ailleurs toutes les sympathies; mais cette question, il ne faut pas la perdre de vue, est extrêmement complexe; elle exige un examen approfondi, suivi, pratique. Il ne faut peut-être considérer tout ce qui a été fait jusqu'à présent que comme des essais, et se garder surtout d'une opinion trop tranchée sur un sujet qui divise les meilleurs esprits. Mais il croit devoir faire remarquer, à propos du rapport sur le compte administratif des hospices civils et des observations si judicieuses de M. le rapporteur, que les hospices, loin d'avoir des ressources au-dessus de leurs besoins, comme on s'est plu dans ces derniers temps à le dire, n'ont pu, en 1844, couvrir leurs dépenses ordinaires par leurs recettes ordinaires.

C'est cependant sur cette base fragile, sur cette supposition que les ressources des hospices dépassaient leurs besoins, qu'a été, à ce qu'il paraît, motivée la réunion officiellement annoncée, mais jusqu'à présent sans exécution, de l'Antiquaille aux hospices civils. Que faut-il donc penser de cette réunion que tant de motifs auraient dû faire ajourner?

M. BARRILLON croit devoir encore dire quelques mots sur la question si grave qu'il a incidemment soulevée.

On a dit que le tour n'était point fermé à Lyon. Cela peut être littéralement vrai; mais les mesures prises n'équivalent-elles pas à la fermeture? Le secret et le mystère ne sont-ils pas les premières conditions de l'efficacité des tours? Si vous supprimez ce secret et ce mystère, ne fermez-vous pas en réalité le tour?

M. Barrillon, quelle que soit sa vénération pour l'administration charitable, ne peut donner son adhésion à ce qui a été fait. Il y a des questions sur lesquelles peut-être on ne doit pas raisonner; celle des enfants trouvés lui paraît dans cette catégorie, et il ne peut, sans une vive émotion, se représenter les suites cruelles de la mesure qui a été prise.

M. MEUUX annonce qu'il partage toutes les sympathies et toutes les opinions de M. Barrillon sur les enfants trouvés. La question d'économie qu'on semble mettre en avant lui paraît ici tout à fait secondaire. Ce qui domine, c'est la question d'humanité. Il ne saurait trop blâmer la fermeture des tours, trop combattre ce qui a été fait; il ne saurait trop répéter, comme Caton dans le sénat romain : *Delenda est Carthago*.

M. LE MAIRE croit devoir donner quelques explications sommaires au conseil sur la question soulevée à propos du compte administratif des hospices civils. Il reconnaît qu'il n'en est pas de plus digne d'intérêt, et que, quoiqu'il ne s'agisse au fond, aujourd'hui, que d'une question financière, le conseil a pu être très convenablement saisi en cette occasion d'un sujet si bien fait pour attirer toute son attention.

Les critiques formulées par quelques-uns des préopinants reposent sur la fermeture des tours; mais, ainsi qu'on l'a déjà dit dans le cours de la discussion, le tour n'est nullement fermé à l'hospice de la Charité; il continue à recevoir journellement un grand nombre d'enfants exposés. Le secret et le mystère n'ont pas cessé de l'entourer; de sages mesures ont seulement été prises pour faire cesser ou du moins pour diminuer les abus monstrueux qui souillaient cette charitable institution. On ne peut l'ignorer, le plus odieux trafic s'était établi pour l'exposition des enfants; de scandaleux commissionnaires s'occupaient patiemment d'aller chercher, solliciter en quelque sorte pour un honteux salaire, dans tous les départements voisins, en Savoie et en Suisse, des enfants qu'ils arrachaient aux sollicitudes de leurs mères et dont ils venaient encombrer notre hospice. Ces scandaleux abus, tendant à dénaturer complètement le but des tours et à altérer la sainte institution de Vincent de Paul, attirèrent depuis long-temps l'attention de tous les hommes qui s'occupent sérieusement de charité publique, et l'administration a dû s'efforcer d'y porter quelque remède par de sages mesures de surveillance qui, sans éloigner les mères malheureuses ou coupables, pussent défendre l'institution contre ceux qu'un sordide intérêt portait à abuser de ses bienfaits.

L'acte récent qui a été l'objet d'une vive polémique dans la presse locale, et auquel M. Barrillon a fait allusion, a été dicté par cet esprit. On s'est, au reste, étrangement abusé dans la critique qu'on a cru devoir en faire. On a complètement perdu de vue que, d'après les lois, la dépense des enfants trouvés est départementale, et, sous le rapport administratif, c'est ici le point principal de la question. Il suit, en effet, de là, que chaque département doit pourvoir à la dépense de ses enfants trouvés. Chaque département peut y pourvoir; chaque département a sa part dans le fonds commun, à ses ressources particulières proportionnées à ses besoins, et peut, s'il le juge nécessaire, s'imposer pour faire face aux dépenses indispensables et que la loi met à sa charge. Cette théorie si simple, cet état de choses qu'on ignorait ou qu'on méconnaissait, renversent complètement l'échafaudage de reproches auxquels on s'est abandonné. Comment justifier, en effet, un système d'entraînement au moyen duquel notre département aurait à payer pour tous les départements voisins une dépense qu'ils doivent et peuvent payer eux-mêmes? La fortune des hospices, dont on a parlé à cette occasion, ne fait rien à l'affaire, car ce ne sont pas eux qui ont à pourvoir à la dépense des enfants trouvés; ils n'ont à y coopérer que pour une faible partie.

La dépense intérieure en layettes, vêtements, etc., et le reste, la dépense principale est, il faut le répéter encore une fois, départementale, à la charge du département.

Mais il y a bien plus. On le sait, par suite de l'incroyable interprétation donnée à la loi par le conseil général du département du Rhône, interprétation contre laquelle, armés de notre bon droit, nous luttons et ne cesserons de lutter, la dépense des enfants trouvés à Lyon pèse presque exclusivement sur la ville de Lyon, sur notre caisse municipale qui a à satisfaire à tant de besoins. Serait-ce donc une charité bien entendue de consacrer aveuglément nos ressources à l'entretien des enfants trouvés qui sont dirigés sur nous de tous les départements qui nous environnent, de l'étranger même, au préjudice de tant de besoins que nous avons à satisfaire, de tant de misères locales que nous avons à secourir, et aux exigences desquelles nous sommes toujours loin de pouvoir suffire?

Serait-ce la philanthropie? N'y aurait-il pas une tout autre qualification à donner à une pareille conduite?

La discussion n'a pas d'autre suite, et le compte administratif pour les hôpitaux civils est approuvé.

Le conseil approuve aussi, sur le rapport de M. Pons, le budget supplémentaire de 1845 pour les hospices, présentant :

En dépenses 279,020 f. 65 c.
En recettes 485,689 52

D'où résulte un excédant de dépenses de 95,531 f. 55 c. auquel il sera pourvu par les excédants de recettes qui auront lieu à la clôture définitive des exercices.

Le conseil approuve également, sur les conclusions du même rapporteur : Le compte administratif du Mont-de-Piété ; Le budget supplémentaire pour 1845 de cet établissement ; Et enfin le budget de 1846 de ce même Mont-de-Piété.

M. LE RAPPORTEUR, à l'occasion de ce dernier budget, fait remarquer que la réduction de 2 0/0 sur l'intérêt des prêts faits par l'établissement réduira notablement ses bénéfices pour 1846, et par conséquent les ressources de l'Antiquaille, auxquelles ces bénéfices étaient appliqués.

M. PONS présente encore au conseil deux rapports : l'un sur le compte administratif pour 1844 de l'Antiquaille; l'autre sur le budget supplémentaire de cet hospice pour 1845.

Le conseil approuve le compte administratif, et, quant au budget supplémentaire, le modifie en ce qui touche un secours supplémentaire de 22,068 f., pour lequel il ne sera statué que lors de la constatation définitive du déficit qui aura eu lieu, et auquel il devra être pourvu sur les fonds municipaux si cela devient absolument indispensable.

M. BROSETTE, au nom de la commission des intérêts publics, fait un rapport sur l'acquisition d'une maison située à Saint-Just, appartenant au sieur Delornage, et faisant partie d'un clos situé entre la rue des Farges et la rue des Chevaucheurs, qui doit disparaître d'après le plan du quartier de l'ouest approuvé par ordonnance royale du 2 octobre 1845. Cette maison, dont la superficie est de 130 mètres carrés, a été vendue au prix de 6,000 f. payables en 1850 avec intérêts à 4 0/0 l'an.

La commission conclut, à l'unanimité, à l'approbation du traité, et le conseil approuve.

Le conseil approuve également, sur le rapport de M. Brossette, l'acquisition d'une maison appartenant aux dames Pellegrin, située place Saint-Jean et limitée au nord par la rue de la Brèche et au couchant par la rue Tramassac. Cet immeuble doit également être démolé pour l'exécution du plan du quartier de l'ouest approuvé par ordonnance royale. Son revenu s'élève à 2,725 f. Il est vendu au prix de 52,000 f., payable par portions, en 1846, 1847 et 1848, avec intérêts à 4 0/0 l'an.

Sur le rapport de M. Riboud, au nom de la commission des finances, le conseil approuve le compte administratif pour 1844 du dispensaire de Lyon et le budget supplémentaire de cet établissement pour 1845. Le compte présente un excédant de 2,526 f. 55 c., qui forme l'article unique du budget supplémentaire, et qui sera employé dans ce budget en achat de rentes sur l'Etat.

Le conseil approuve aussi, sur les conclusions de M. Riboud, le compte administratif pour 1844 des bureaux de bienfaisance et le budget supplémentaire des mêmes établissements pour 1845. Ce compte présente un reliquat de 45,531 f. 83 c., qui forme l'article unique du budget supplémentaire, et qui est composé en presque totalité de sommes appartenant aux divers bureaux et devant être employées par eux.

M. BOULLE, au nom de la commission des intérêts publics, conclut à ce que M. le maire soit autorisé, d'après sa demande, à passer, au nom de la ville, un bail à la compagnie du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon de diverses parcelles de terrain situées sur le quai du Dauphin, autour de la gare de Perrache, moyennant la somme annuelle de 7,450 f., location dont les effets monteront au 1^{er} janvier de la présente année.

Le conseil adopte ces conclusions.

M. BOULLE, au nom de la même commission, expose que l'établissement d'un entrepôt général des liquides dans la presqu'île Perrache a nécessité la construction sur la Saône d'un bas-port pour l'exhaussement duquel le conseil municipal, dans sa séance du 13 juin 1844, a voté un crédit de 9,449 fr. 86 c. Par suite de l'édification de l'arsenal, un bas-port contigu au précédent a été établi pour le mouvement de l'artillerie, et MM. les officiers de cette arme ont dû s'entendre avec le génie civil pour cette nouvelle construction. Ces officiers ont élevé contre les dispositions proposées diverses objections qu'ils ont résumées en demandant la suppression de cinq marches qui figurent dans le plan proposé, et en indiquant la surface totale et uniforme du port depuis le pied du perré jusqu'au mur en rivière comme indispensable au mouvement du matériel de l'artillerie. En se déclarant en faveur de cette modification, M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées y a ajouté un amendement qui consiste à augmenter de 24 centimètres l'épaisseur du mur de rive, afin d'obtenir une résistance suffisante, et à élever ce mur de 1 mètre, ainsi que le reste du port.

Ce changement produirait une économie de 8,276 fr. 07 c., dont la moitié profiterait à la ville; cette somme serait employée au placement de 40 organes d'attache et à la construction de deux aqueducs destinés à l'écoulement des ruisseaux qui, sans cette précaution, déverseraient leurs eaux sur le sol du bas-port. Invité par M. le ministre des travaux publics à provoquer un avis du conseil municipal sur ces différents points, M. le maire a conclu à l'adoption du projet modifié.

La commission des intérêts publics, par l'organe de son rapporteur, propose au conseil de se prononcer dans le même sens.

Cet avis est adopté par le conseil municipal.

M. MERMET, au nom de la commission des intérêts publics, présente un rapport sur le nouveau traité passé par M. le maire avec M. Bon pour le logement des militaires de passage. Ce nouveau traité n'est que le renouvellement pour neuf ans du premier traité qui avait été passé au mois d'octobre 1842 et qui aura reçu son entière exécution au 1^{er} janvier prochain.

M. le rapporteur insiste sur les avantages de ce traité; il fait remarquer qu'il a donné la plus complète satisfaction à l'autorité militaire, et qu'il a eu pour conséquence d'affranchir les habitants du pesant fardeau des logements militaires, sans imposer à la ville un sacrifice considérable. Il fait remarquer que toutes les craintes qui avaient été, dans le temps, manifestées par les habitants du quartier, qui semblaient redouter les inconvénients de la proximité d'une caserne, n'ont nullement été justifiées par l'expérience. M. le rapporteur conclut à l'approbation du traité.

M. DUNOD, tout en rendant justice à l'utilité du traité, croit devoir insister sur un inconvénient qui a souvent été signalé par les voisins des bâtiments servant de caserne, et auquel il croit qu'on pourrait remédier. La montée des Anges, placée tout près de ce bâtiment, est constamment infectée d'ordures, et il pense qu'il serait nécessaire de placer une sentinelle pour empêcher les soldats de passage de se porter sur ce point.

M. LE MAIRE répond que l'inconvénient signalé par M. Dunod tient beaucoup plus encore à la position de l'endroit qu'il a désigné qu'au voisinage de la caserne. La montée des Anges est tortueuse, reculée, peu fréquentée; elle n'est pas bordée de maisons, et on ne doit pas s'étonner que, comme tous les lieux placés de la même manière, elle est exposée à être souillée d'ordures. L'administration s'est du reste déjà occupée du fait signalé; elle s'efforcera d'y remédier.

Le conseil approuve le traité.

M. MERMET présente encore un rapport, au nom de la commission des intérêts publics, sur la demande faite par l'administration des hôpitaux civils tendant à être autorisée à vendre la maison et le clos Rouge, situés rue de Cuire, à la Croix-Rousse. Le revenu est seulement de 600 f. La maison fort délabrée exigerait impérieusement des réparations qui absorberaient ce revenu pour plusieurs années. Le clos présente une superficie de 1,808 mètres et pourra devenir un objet de spéculation pour les entrepreneurs. Il y a donc tout-à-fait lieu d'autoriser la vente sur la mise à prix de 46,000 f. proposée par l'administration charitable.

Le conseil prend une délibération donnant un avis favorable.

M. PASQUIER, au nom de la commission des intérêts publics, présente un rapport sur la demande des sieurs Vise et Dubiot, tendant à la résiliation du traité passé de gré à gré avec eux le 1^{er} août 1844 pour la ferme du mesurage des bois et charbons. Quelque inconvénient que la commission ait pu reconnaître à l'annulation d'un traité, elle a dû apprécier la cruelle position des fermiers, qui, par suite de diverses circonstances indépendantes de leur volonté, ne peuvent trouver le moindre produit dans leur ferme, et qui seraient inévitablement conduits à une ruine complète. Elle propose d'autoriser M. le maire, conformément à sa proposition, de résilier le traité.

Le conseil prend une délibération dans ce sens.

M. DOLBEAU, au nom de la commission des finances, présente un rapport sur la pension de retraite à accorder :

Au sieur Vial, sergent des sapeurs pompiers,
Et au sieur Sadou, sergent dans le même corps.

Sur les conclusions de M. le rapporteur, cette pension est fixée pour l'un comme pour l'autre à 466 fr. 65 c.

La séance est levée à neuf heures et un quart. (Courrier de Lyon.)

Paris, le 25 octobre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les ouvriers scieurs de long qui étaient prévenus du délit de coalition et de celui de coups volontaires ont été tous, moins quelques-uns, condamnés à un an, trois mois, deux mois et un mois de prison. Quelle qu'ait été la rigueur du tribunal de police correctionnelle de la Seine, il faut reconnaître qu'elle a été moins grande que celle de la Seine, il faut reconnaître qu'elle a été moins grande que celle de la Seine, il faut reconnaître qu'elle a été moins grande que celle de la Seine, il faut reconnaître qu'elle a été moins grande que celle de la Seine. C'est plutôt à l'égard de ces derniers qu'il aurait fallu user de modération.

Quoi qu'il en soit, ne devons-nous pas nous étonner du sens des interrogatoires dont les prévenus sciens de long ont été l'objet de la part des magistrats? M. le président a demandé à un des prévenus « le but de la coalition n'était pas, non d'obtenir une augmentation de salaire, mais d'arriver à ce que les ouvriers s'emparent de la clientèle des maîtres. » Est-ce que les ouvriers ne sont pas libres de s'établir, quand ils trouvent argent et crédit? Les maîtres et les maîtrises ne sont-elles pas abolies? Déjà le tribunal avait montré une pareille tendance dans le procès des charpentiers, et on a glissé alors trop rapidement sur les efforts coupables des maîtres coalisés pour empêcher les anciens ouvriers nouvellement établis d'obtenir du bois même en le payant. Les travailleurs sont-ils donc des serfs, et le travail n'est-il pas un des droits imprescriptibles attachés à l'ordre social né de 89?

— Il ne sera pas donné suite aux visites domiciliaires qui ont eu lieu chez certains coulisiers et qui ont constaté qu'ils se livraient à des achats et à des ventes de promesses d'actions. Les courtiers chez lesquels la justice a fait une descente disent partout qu'ils ne redoutent rien du procès dont ils sont en apparence menacés, un tel procès étant impossible, à moins que le pouvoir ne se décide à sacrifier des hommes qui lui touchent de très près. Nous verrons si cette considération empêchera les magistrats de faire leur devoir.

Afrique française.

Voici ce que publie l'Algérie sur les forces d'Abd-el-Kader et sur les derniers combats qui lui ont été livrés :

« L'émir pouvait avoir sous ses ordres environ 5,000 cavaliers, 10,000 fantassins et plus de 20,000 familles, sans compter les troupeaux qu'il avait emmenés avec lui du Maroc. En admettant, ce qui est possible et même probable, que l'émir ait envoyé la moitié de son monde au Maroc, avec les femmes, les enfants et les vieillards, il lui restait encore 15 à 18,000 hommes en état de porter les armes.

« C'est contre de telles forces, avec moins de 5,000 hommes, dans un pays difficile et accidenté, que M. le général de Lamorinière a combattu dans les journées des 12, 13, 14 et 15.

« La résistance a été sérieuse, car on s'est battu pendant quatre jours; mais la victoire n'en est que plus glorieuse.

« Abd-el-Kader s'est retiré le 13, en voyant forcé un défilé sur lequel il avait compté sans doute pour anéantir notre armée. Il est à craindre qu'il n'ait emmené avec lui dans le Maroc une partie de la population réfugiée chez les Traras. Il est à craindre que la colonne française, composée presque exclusivement d'infanterie, n'ait pu couper la retraite à ces tribus et les empêcher de franchir la frontière. La forme accidentée du pays des Traras a dû permettre facilement aux émigrations de troupeaux, de femmes et d'enfants de se soustraire à notre action, en fuyant par les ravins dans des directions différentes, et les forces nombreuses dont l'émir disposait ont dû nous imposer l'obligation de ne pas hasarder de petits détachements à leur poursuite. »

« L'Algérie révoque en doute la mort du capitaine Dutertre, rapportée, sur la foi d'un journal d'Alger, par tous les journaux de France, dans des termes très honorables pour l'armée et pour M. Dutertre en particulier. L'Algérie fait remarquer que ni les rapports des généraux qui commandent la province d'Oran, ni les lettres particulières reçues de cette province, ne font mention de ce triste épisode.

ALGER, le 25 octobre. — Notre ville, que les événements de l'Ouest avaient d'abord vivement émue, vient de ressentir le premier contre-coup de ces événements. Un grand mouvement de troupes a eu lieu ces jours derniers; les bataillons qui tenaient garnison ici ont été relevés par des troupes arrivées de France et se sont mis en route pour Milianah. Une colonne forte de plus de 3,000 hommes se réunit sous cette place, et M. le maréchal gouverneur général est parti hier pour aller en prendre le commandement. Il paraît certain que M. le duc d'Isly veut, avant de pénétrer dans l'Ouest, où un grand coup doit être frappé, visiter le centre de la colonie, rassurer les tribus alliées, intimider les populations qui ont levé l'étendard de la révolte et laisser des instructions aux généraux Marey et Reveu, commandant les subdivisions de Médéah et de Milianah, et au colonel de Saint-Arnaud, commandant la subdivision d'Orléansville. En un mot, il veut s'assurer par lui-même de la situation politique du pays avant de commencer les grandes opérations projetées contre Abd-el-Kader. Après avoir parcouru les subdivisions de Médéah, Milianah et Orléansville, où l'insurrection ne paraît pas, du reste, avoir pris jusqu'à présent de grands développements, le maréchal se portera vers le Chéiff, et l'on assure qu'il combinera ses mouvements avec la colonne mobile de Mostaganem, aux ordres du maréchal de camp Bourdjoily.

« Son intention est de s'appesantir sur la grande tribu des Flittas, qui est en pleine insurrection, et sur le territoire de laquelle nous avons éprouvé récemment de grandes pertes. Cette opération demandera probablement plusieurs jours, et ce n'est guère que vers la fin du mois ou dans les premiers jours de novembre que le maréchal sera rendu à Oran, où sa colonne recevra des renforts pour se porter ensuite sur la frontière du Maroc. D'ici là, les troupes envoyées de France seront arrivées en Algérie, et celles destinées à faire partie de la grande expédition pourront se réunir dans la province d'Oran, qui devient le centre d'un mouvement extraordinaire.

« Nous nous plaignons à constater que la tranquillité n'a pas été rétablie du côté de Dellys; l'Est doit naturellement inspirer quelques inquiétudes, car il est positif que Ben-Salem et Bel-Kassy, formés des derniers événements survenus dans l'Ouest, se donnent beaucoup de mouvement pour provoquer une insurrection qui nous forcerait à disséminer nos troupes. Il est heureux que nos démarches n'aient produit jusqu'à ce jour aucun résultat sérieux.

« Les nouvelles de l'Ouest sont rares. On disait cependant ce matin que le général Cavaignac, après des combats brillants, était parvenu à débloquer la petite ville de Nédroma, et que, de concert avec le général gouverneur par intérim, il avait rudement châtié diverses tribus. Le prochain courrier de cette partie de l'ex-régence sera impatientement attendu.

TOULON, le 25 octobre. — Le 43^e régiment d'infanterie de ligne est parti être embarqué à bord du vaisseau l'Inflexible, arrivé avant-hier de Cagliari, mais il y a eu contre ordre.

« C'est le 12^e léger qui doit prendre passage à bord de ce bâtiment. Ce régiment, qui devait embarquer à Cette, où il s'était embarqué, n'ayant pas trouvé de navires, est arrivé à Marseille, mais le même inconvénient s'est présenté, et il est attendu à Toulon pour partir définitivement pour l'Afrique.

« Deux bataillons du 43^e seront embarqués après-demain sur la frégate à vapeur le Descartes.

« L'escadre aux ordres de M. le contre amiral Parseval-Deschê-

nes se trouvait le 15 à Cagliari (Sardaigne); elle a dû recevoir par le vapeur le Narval l'ordre de rentrer immédiatement à Toulon. On ne connaît pas encore les motifs de cette mesure; peut-être est-il question d'organiser une division navale qui serait envoyée sur les côtes du Maroc. Il est surprenant que le gouvernement n'ait pas jugé à propos d'envoyer quelques bâtiments légers sur la côte ouest de l'Algérie pour croiser en avant de Djemma-Ghazaouat, à l'effet d'empêcher tout débarquement clandestin d'armes et de munitions de guerre.

« De tout temps Gibraltar a fait des expéditions à Abd-el-Kader, qui entretient, dit-on, encore un consul dans ce port.

« Un journal de l'Inde, le British Indian Gentleman's Gazette, donne des nouvelles de Tamatave, que nous reproduisons avec les réflexions dont les accompagne cette feuille :

« D'après les renseignements que nous avons reçus, les Hovas ont perdu 347 hommes, dont 22 officiers, dans le combat du 15 juin à Tamatave. Il paraît que les bombes lancées par les corvettes ont causé des ravages considérables dans les forts. Les Hovas, entièrement démoralisés, allaient se rendre à discrétion aux troupes anglo-françaises, quand la retraite a sonné, et celles-ci ont dû se retirer. On assure que le gouverneur de Tamatave, craignant une nouvelle attaque de la part des troupes européennes, a demandé des renforts au gouverneur de Foulpointe, mais que celui-ci, qui désapprouve la conduite tenue à l'égard des résidents et n'a reçu aucun ordre de la reine, a refusé d'envoyer des troupes.

« On ajoute que la corvette la Zélee a été parfaitement reçue à Foulpointe; mais elle n'a point fait débarquer les résidents qui sont à son bord, bien que le gouverneur ait promis de les respecter eux et leurs biens. On dit qu'un renégat français nommé Pravin, qui a suggéré à la reine les ordres cruels qu'elle a ordonnés, a été élevé par elle au grade de grand-maître; un autre renégat portugais, du nom de Pepe, a été nommé collecteur des douanes, en remplacement de l'ancien collecteur, qui a été tué.

« Nous avouons que ces nouvelles nous paraissent si étranges, qu'avant de leur donner créance, nous devons les voir confirmer. Il y a à la sans doute quelque nouvelle perfidie des Hovas. N'est-il pas étonnant, en effet, de voir, d'un côté, le gouverneur de Tamatave agir en vertu des ordres les plus stricts de la reine, tandis que son confrère de tout point blâme sa conduite et déclare n'avoir point reçu d'ordres de Ranavala? Il est vrai, dit-on, que le gouverneur de Tamatave a agi de sa propre autorité, et par un sentiment de vengeance contre les Français et les Anglais. Mais comment alors expliquer ce fait des récompenses accordées par la reine après un conflit qu'elle n'aurait pas autorisé? Nous répétons que tout ceci nous paraît suspect, et c'est pourquoi nous nous abstenons de tout commentaire. Il est évident qu'il faut se défier de ces barbares, qui n'ont ni lois ni principes, et dont la haine envers les blancs s'est trahie si violemment.

« D'un autre côté, on lit dans le Cernéen du 18 août :

« La frégate Conway a jeté l'ancre à Port-Louis le 16 août, venant de Madagascar, et nous a donné des nouvelles peu favorables de ces contrées. La Conway s'est trouvée avec la Marie-Laure à Foulpointe. La Marie-Laure allait reprendre la mer; elle s'est rendue à Sainte-Marie, où la frégate l'a suivie. Le gouverneur de Foulpointe avait exprimé aux commandants des deux vaisseaux son regret d'être obligé de cesser toutes relations avec les Anglais, pour lesquels il éprouvait des sentiments de respect et d'amitié; mais les ordres de la reine à cet égard étaient formels. A Tamatave, des milliers de soldats sont campés le long de la mer, et le fort a reçu une forte garnison. Le capitaine Kelly n'était pas entré dans le port, ne voulant pas recevoir les Hovas à son bord avant qu'ils n'eussent répondu aux nombreuses demandes qu'il leur avait adressées. Ces réponses lui sont enfin parvenues, et il en résulte que tout commerce entre Madagascar et l'île Maurice est interrompu pour long-temps.

« On lit dans le journal ministériel du soir :

« Le gouvernement du roi a reçu des nouvelles de Chine, transmises d'Alexandrie, en date du 12 octobre, par M. le marquis de Ferrière-Levayer, secrétaire de la légation, qui arrivera incessamment à Paris. Les ratifications du traité d'amitié et de commerce conclu le 24 octobre 1844, à Wampoa, entre les plénipotentiaires du roi et l'empereur de Chine, ont été échangées le 25 août dernier à Taipanhi, près du Bogue, dans le palais du mandarin amiral, qui commande les forces chinoises dans la rivière de Canton. En même temps M. de Lagrénée a reçu copie officielle de l'édit rendu, à la suite de la négociation qu'il a ouverte à cet effet, par l'empereur de Chine, et qui révoque les peines portées contre les Chinois chrétiens et les autorise à professer publiquement le christianisme. Cette pièce est accompagnée d'un office que Ki-Yng, à la demande de M. de Lagrénée et en qualité de haut commissaire, a ajouté au texte du rescrit impérial, pour en régler l'exécution, définir nettement les droits des populations chrétiennes et ôter tout prétexte à la mauvaise volonté des mandarins. »

« Un journal annonce qu'il est question de rétablir, au profit de M. Rossi, la place de recteur de l'académie de Paris. Cette place, qui n'avait pas été occupée depuis l'abbé Nicolle, était jugée avec raison tout-à-fait inutile, puisque le ministre de l'instruction publique, son conseil royal et ses bureaux suffisent parfaitement pour diriger un service qui s'accomplit sous leurs yeux.

« C'est par un motif analogue que l'on avait, depuis 1831, supprimé l'emploi de directeur des douanes à Paris, qui, à cette époque, était occupé par l'honorable M. Dubois-Aymé, député de l'opposition. On faisait une destitution politique et on voulait avoir l'air de faire une économie. Aujourd'hui l'on annonce le rétablissement de cette superfétation administrative.

« On avait jugé également superflu l'emploi de receveur général à Paris, où les caisses du trésor suffisent à la centralisation des revenus publics perçus dans le département de la Seine. Sous le nom de receveur central, on a ressuscité une position brillante dont l'utilité est nulle, mais dont on avait besoin pour récompenser des services tout-à-fait étrangers à l'administration financière.

« C'est ainsi que le budget augmente chaque jour, avec les moyens de corruption dont le ministère dispose, et que l'on complique incessamment les rouages administratifs, au double préjudice des affaires, qui sont entravées et ralenties dans leur marche, et des contribuables, que l'on surcharge. Au reste, par la légalité qui court, ce n'est que pour mémoire que nous rappelons que le ministère n'a pas le droit de créer de nouvelles places avant d'avoir obtenu les fonds nécessaires pour les rétribuer.

« Nous avons annoncé qu'une première promenade avait eu lieu dimanche dernier sur la partie du chemin de fer du Nord comprise entre Paris et Creil, et que l'expérience avait parfaitement réussi. Le Journal des Débats confirme cette nouvelle, et il entre, à ce sujet, dans des détails intéressants. La locomotive qui a fait le voyage a varié, en allant, ses degrés de vitesse; mais, au retour, elle est revenue avec la plus grande rapidité. Elle était montée par M. O. de Bréville, ingénieur en chef, directeur de la section de Paris à Amiens.

« M. Butche est l'ingénieur en chef directeur de la section d'Amiens à la frontière belge.

« Les populations des vallées de Montmorency et de l'Oise étaient accourues pour saluer ce signal de la prochaine exploitation du chemin de fer du Nord.

« A cette occasion, le Journal des Débats retrace l'historique de cette ligne importante. La concession faite à la compagnie du Nord comprend environ 485 kilomètres de chemin de fer qui se divisent en trois parties distinctes, savoir :

De Paris à Lille et à Valenciennes, 308 kilomètres;
De Lille et de Valenciennes à la frontière belge, 28 kilomètres;
Embranchements de Lille à Calais et à Dunkerque, 189.

Total, 485 kilomètres.
La ligne de Paris à Valenciennes, longue de 308 kilomètres, est celle qui s'achève actuellement. Les 28 kilomètres qui forment ensemble les deux petits chemins de Lille et de Valenciennes à la frontière belge sont depuis deux ans livrés à la circulation par les soins du gouvernement. Enfin, les embranchements de Lille à Calais et à Dunkerque doivent être construits et exploités par la compagnie concessionnaire.

« Commencés en 1843, les travaux prirent un essor rapide, et ils eussent été menés à leur terme avec une merveilleuse promptitude sans les indécisions qui, jusqu'à la dernière session, n'ont pas cessé de peser sur la question des chemins de fer. La loi du 15 juillet dernier, qui a mis un terme à ces indécisions, a nettement défini les positions : tous les ouvrages du chemin, de quelque nature qu'ils soient, sauf quelques bâtiments de stations d'ordre secondaire, seront achevés par les ingénieurs actuels, et même pour ces bâtiments peu importants, dont la construction est abandonnée à la compagnie, leur emplacement, leur nombre et leurs dimensions seront déterminés par l'administration. Celle-ci a dix-huit mois, à dater du 10 septembre 1845, pour terminer les travaux des voies, et deux ans pour ceux des stations et des ateliers. La compagnie payera toutes les dépenses faites et à faire sur les comptes arrêtés par le ministre des travaux publics.

« La compagnie prendra donc un chemin tout fait, les embranchements de Lille à Calais et à Dunkerque exceptés; elle n'a que les voitures à fabriquer et son personnel d'exploitation à organiser. Mais laissons parler le Journal des Débats, que nous nous sommes contentés d'analyser jusqu'à présent.

« Tout annonce que les délais que la loi de concession a réservés à l'administration ne seront pas nécessaires; il faudrait du moins, pour qu'il en fût autrement, des difficultés que l'on ne doit pas prévoir. Les travaux sont à peu près finis de Paris à Amiens et d'Arras à Lille; ils exigent encore une campagne entre Amiens et Arras.

« Si l'on considère la section de Paris à Amiens, celle dont sans doute l'exploitation paraîtra la plus urgente, on remarque que les voies seules et leur ballast offrent des lacunes; il faut espérer que les usines à fer chargées de la fourniture des rails et des coussinets réaliseront leurs engagements et combleront sans retard ces déficits. Les terrassements de cette section sont énormes en de nombreux endroits; on y voit de longues tranchées de 12 à 15 mètres de profondeur qu'il a fallu ouvrir avec la poudre, des remblais de 17 à 18 mètres d'élevation. Tous ces mouvements de terre ont déjà subi l'épreuve d'un hiver, et plusieurs ont plus de deux ans de date; leur consolidation ne laisse donc rien à désirer, condition essentielle pour l'exploitation.

« Nous avons remarqué, dans notre visite des lieux, le caractère incontestable de solidité et la rare perfection d'exécution des ouvrages d'art. Tous ces travaux ont, comme les terrassements, subi l'action d'un hiver au moins.

« La gare de Paris est terminée; elle attend les voyageurs. Mais les stations, qu'il serait si urgent d'avoir, commencent seulement à s'élever à Saint-Denis, Enghien, Pontoise, Beaumont, Creil et Clermont; on ne fait aucune disposition pour en établir entre Clermont et Amiens, quoique la distance entre ces deux points soit de 65 kilomètres; enfin rien n'est encore arrêté pour la gare d'Amiens. Il y a une urgence extrême dans ces travaux; on peut établir, il est vrai, des stations provisoires en planches : c'est un expédient de la précipitation fort incommode, et qui ne laisse pas que d'être dispendieux. L'administration ferait fort bien de l'éviter, et cela n'est pas impossible.

« Quoi qu'il en soit, tout annonce que dès cet hiver, si la compagnie était en mesure et qu'elle jugeât le moment opportun, l'administration lui pourrait livrer une partie du chemin à exploiter. »

Chronique.

« Encore une infamie du gouvernement de Lucerne. Le professeur Daffner et le docteur Fein, deux Allemands prisonniers, ont été expédiés par le Valais pour être emprisonnés dans le Piémont. Décidément le gouvernement sarde se fait le geôlier des jésuites.

« Pendant le séjour du docteur Fein à Lyon, ceux qui l'ont connu ont pu apprécier l'étendue de ses connaissances et son dévouement absolu aux intérêts de la classe pauvre.

« Hier, vers quatre heures du matin, le feu a pris dans la rue Noire, dans un atelier d'ouates de coton. Un homme employé dans cette fabrique aurait, en éteignant sa lampe, fait tomber une étincelle qui aurait communiqué rapidement le feu aux cotons réunis dans cette pièce et à tout le premier étage. Grâce à de prompts secours donnés par plusieurs personnes, notamment par le sieur Baudouin, l'on est parvenu à s'en rendre maître. C'est la huitième fois que ce citoyen s'est signalé par son dévouement dans de pareilles circonstances.

« M. Fleury, directeur des théâtres de Lyon, privilégié pour les bals masqués, a l'honneur de prévenir les chefs d'établissements qu'il traitera de gré à gré du droit de donner des bals pendant le carnaval de 1846.

« S'adresser au Grand-Théâtre.

« Une jument et sa pouliche, que l'on présume avoir été volées, ont été arrêtées et saisies par le sieur Thibaud, agent de police du quartier Saint-Clair (Caluire). La jument et sa pouliche sont en fourrière. Le présumé voleur est arrêté.

« Les personnes auxquelles elles appartiennent sont priées de s'adresser à M. le commissaire de police de cette localité.

« Le drame du puits du Cré-de-Mas touche à sa fin. Nous allons donc résumer toutes les phases de ce douloureux accident. Les travaux exécutés dans la journée d'hier ne laissent aucune doute. Les ouvriers enfouis sont morts, bien qu'on ait fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour les sauver.

« Ainsi que nous l'avons dit, on a d'abord exécuté au fond du puits sur l'éboulement lui-même, un remblai de 3 mètres de hauteur; mais quand on a voulu fonder un nouveau puits dans ce remblai, les travaux ont présenté de telles difficultés qu'on a dû ouvrir une nouvelle galerie pour aller rejoindre celle où l'on espérait rencontrer les ouvriers. Les travaux ont été poussés avec une extrême activité; on faisait environ 50 mètres de galerie par vingt-quatre heures. Enfin, aujourd'hui, on a pu arriver à la galerie principale, et l'on s'est assuré qu'elle est entièrement remplie d'eau; car le niveau de l'eau s'élève, dans la nouvelle galerie, à 1 mètre environ au-dessus du chapeau de l'ancienne galerie. Il est en outre impossible d'épuiser autrement qu'avec des seaux; les travaux ont donc

été suspendus avec d'autant plus de raison que si les ouvriers enfouis n'ont pas été écrasés par l'éboulement, asphyxiés par le manque d'air, ou s'ils ne sont pas morts de faim, il est impossible qu'ils n'aient pas été noyés, puisque la galerie où l'on pense que sont les cadavres est complètement inondée.

On va donc reprendre les travaux du puits principal, et dans vingt jours environ, si de nouveaux accidents ne surviennent aux parois de ce puits, on connaîtra les véritables causes de l'accident et le genre de mort des trois malheureuses victimes de ce fatal événement.

Malgré le peu d'espoir qu'on avait de les sauver, on a toujours travaillé comme si l'on en avait la certitude, et cela au milieu d'un terrain mobile et dangereux. Néanmoins, MM. les ingénieurs du corps royal des mines n'ont pas un seul instant quitté les travaux, qui ont été dirigés, nuit et jour, par les ingénieurs de la mine avec un zèle et une activité extrêmes. (Courrier de Saint-Etienne.)

Un accident très grave est arrivé jeudi dernier à la carrière de pierres de Bois-Monzil (Loire). La pierre s'extrait de cette carrière au moyen d'un tambour vertical qui est mis en mouvement par un cheval attelé à l'une des extrémités d'un levier horizontal fixé par son autre extrémité à l'axe vertical du tambour. Les blocs de pierre sont attachés au fond de la carrière à une corde qui s'enroule sur le tambour. Le jour de l'accident, le cheval attelé à la machine soulevait avec beaucoup de difficultés un bloc énorme, quand le conducteur nommé Marin, qui se trouvait derrière le cheval, l'excita du fouet et de la voix. Le cheval fit un effort; les traits qui le retenaient se rompirent, et la corde, à l'extrémité de laquelle agissait un poids considérable, imprima au tambour, et par suite au levier horizontal auquel le cheval était attelé, un mouvement très rapide en sens contraire. Ce levier, dans son mouvement rétrograde, a frappé le conducteur au milieu du corps, l'a tué sur le coup, et l'a précipité à une distance de 10 mètres environ; puis, le mouvement continuant, le cheval, à son tour, a été rencontré par la pièce de bois et a également été tué sur le coup.

Spectacles du 28 octobre.

GRAND-THEÂTRE. — Robin-des-Bois, opéra-comique. — Petit Poucet.

CÉLESTINS. — Un Changement de Main, vaudeville. — Un Mariage au Hasard. — La Fiole de Cagliostro, vaudeville. — Passé Minuit, vaudeville.

Nouvelles diverses.

Dimanche dernier il a été fait une magnifique chasse au loup dans les environs d'Evreux. On avait remarqué un loup dans les environs de Feuguerolles; on s'empressa d'en prévenir M. le comte de Trébon, un des plus riches propriétaires du département de l'Eure, qui organisa immédiatement une chasse. Après avoir battu l'animal pendant une partie de la journée, un des piqueurs de M. de Trébon parvint à l'atteindre d'un coup de fusil; mais le loup se sentant blessé, se releva furieux. Aussitôt M. de Trébon, mettant pied à terre, engagea avec la bête une lutte corps à corps, qu'il termina en lui enfonçant son couteau dans la gorge. Ce loup était énorme.

Une nouvelle machine, appelée Condor, vient d'être construite pour la compagnie du chemin de fer de Liverpool à Manchester par son ingénieur en chef, M. Durance. Le perfectionnement consiste en ce que la machine a deux foyers, ce qui permet de consumer dans l'un d'eux les gaz combustibles qui s'échappent de l'autre. De cette manière on obtient une augmentation considérable de calorique et par conséquent de vitesse. Mais, outre ces deux avantages, la machine en offre un troisième non moins important, en permettant d'employer le charbon au lieu du coke dont on se sert, ce qui diminue de beaucoup les frais de combustible. Le Condor remorque un plus grand nombre de wagons avec beaucoup moins de dépense qu'aucune machine jusqu'à présent employée par la même compagnie.

M. le marquis de Castellane, maréchal-de-camp, président

de la société archéologique du Midi, est mort à Toulouse vendredi dernier. M. de Castellane avait 84 ans.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 28 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	»	»	1040	»
prime	»	»	»	»	1017 50	»
Paris à Orléans . . .	»	»	1200	1202 50	1205	1207 50
prime	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen	»	»	1025	1030	1050	1055 75
prime	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon . . .	»	»	755	756 25	755	757 50
prime	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans . . .	»	»	»	»	»	»
prime	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier . .	»	»	»	»	»	»
prime	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle . . .	»	»	»	»	»	»
prime	»	»	»	»	»	»
Montreuil à Troyes . . .	»	»	»	»	»	»
prime	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	780	»	780	787 50
prime	»	»	»	»	797 50	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

8, COQUAIS, rue Saint-Côme, à Lyon, 8.

AVIS. Dépôt de couverts argentés à Paris par les procédés de M. de Ruolz. On garantit soixante grammes d'argent par douzaine de couverts, ce qui les rend d'une durée égale à l'argenterie. Autre genre de couverts de 1 fr. 25 c. et 2 fr. 25 c., très-blancs et inoxydables, non cassants.—Assortiment de beau plaqué argent. Maillechort en fil et laminé de toute dimension.

Ordonnances royales des 28 avril 1820, 21 mars 1821, 19 novembre 1828 et 28 août 1842.

Trente-huit millions de souscriptions, dont vingt-quatre millions versés au comptant.

LA PRÉVOYANCE,

ASSOCIATIONS MUTUELLES SUR LA VIE.

VINGT-CINQ ANNÉES D'EXISTENCE.



Quatorze millions convertis en rentes, dont dix millions répartis avec leurs accroissements.

La Prévoyance, fondée par ordonnance royale du 28 avril 1820, est le premier établissement qui ait mis en pratique en France les associations mutuelles sur la vie, et le seul qui ait encore donné des résultats.

Elle a procédé pendant dix-huit années consécutives, sous la surveillance du gouvernement, à des répartitions qui ont donné 10, 15, 20 et 25 p. 0/0 de produit annuel, suivant l'âge des têtes assurées et la durée des engagements.

C'est dans les répartitions faites par la Prévoyance que les autres institutions de la même nature ont puisé les exemples qu'elles citent de produits obtenus. Chacun peut souscrire à tout âge, à quelque époque de l'année que ce soit et pour telle somme qu'il lui convient. La mise repose toujours sur une tête désignée.

Association générale en cas de survie.

En plaçant dans cette association soit un capital, soit des économies annuelles, pour une plus ou moins longue période de temps, on se créera le moyen de faire face à tous les besoins de la vie et à toutes les obligations de la famille. Ainsi, on pourvoira à peu de frais à l'éducation des enfants, à la constitution de leur dot, aux dépenses de leur établissement, ou bien on se préparera des ressources pour l'âge mûr, une rente pour sa vieillesse.

L'obligation qu'a contractée la direction de la Prévoyance d'administrer les associations jusqu'à leur expiration est garantie par un cautionnement en rentes sur l'Etat. — Outre les garanties créées par les ordonnances d'autorisation, et parmi lesquelles on remarque l'intervention du ministre des finances aux opérations de répartition, et l'inspection mensuelle de tous les actes d'administration par un conseil nommé en assemblée générale parmi les souscripteurs, la Prévoyance est placée sous le contrôle immédiat d'une commission royale de surveillance, présidée par un membre du conseil d'Etat. Cette commission est chargée de constater au moins une fois par semaine la situation des livres et registres, celle des sociétés ouvertes ou formées; de s'assurer du montant des versements, de leur emploi en rentes sur l'Etat, et enfin de l'accomplissement des formalités prescrites par les statuts pour la constitution, l'administration et la liquidation des sociétés.

Directeur divisionnaire pour les départements du Rhône, de l'Isère, de la Loire et de l'Ain, M. BONNET, notaire honoraire, rue de Bourbon, n. 1, au coin de la place Bellecour. Sous-directeur divisionnaire, M. VALANÇON, quai Saint-Antoine, n. 26.

NOTA.—Le paiement des arrérages de rentes viagères progressives et du produit des répartitions aura lieu dorénavant à la direction divisionnaire, rue de Bourbon, n. 1, où l'on peut se présenter dès aujourd'hui pour le terme échu. (4080)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne, n. 1.

Vendredi trente-un octobre courant, à dix heures du matin, sur la place de la Préfecture à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'effets mobiliers saisis, consistant en fourneaux, chaudron, étuve, moules en fonte, étaux, presses en bois et fer, moules en bois et fonte, chaises, etc. (4042)

Etude de M^e Pichot jeune, huissier, cours de Broches, n. 5, à la Guillotière.

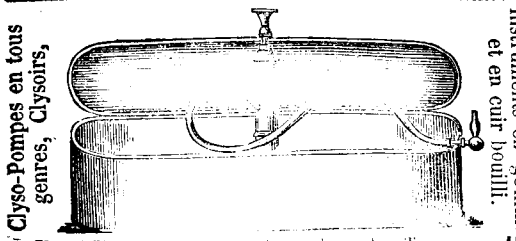
Le trente-un octobre 1845, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, il sera procédé à la vente de buffet, tables, poêle, chaises, batterie de cuisine, forges, enclumes, étaux, ferraille, bois de charonnage. Au comptant. (4413)

Même étude.

Le trente-un octobre 1845, à dix heures du matin, sur la place du Pont, à la Guillotière, il sera procédé à la vente de table, chaises, buffet, poêle, batterie de cuisine, etc. Au comptant. (4414)

TISANE SÈCHE, dite Poudre des Voyageurs.

Elle est calmante, diurétique et rafraîchissante; d'une usage très commode, elle convient à tous ceux qui désirent se traiter en secret, ainsi qu'aux voyageurs.— Pharmacie Ph. QUET, rue de la Préfecture, n. 5, à Lyon. (6730)



Clyso-Pompes en tous genres, Clysoirs, Instruments en caoutchouc et en cuir bouilli. Chez VERAN, pharmacien, place des Terreaux, 13.

Etude de M^e Gallay, notaire à Lyon, rue Lafont, 5.

A VENDRE A L'AMIABLE

ET AUX ENCHÈRES, En l'étude et par le ministère de M^e Gallay, notaire à Lyon, le lundi 3 novembre 1845, à dix heures du matin.

1^o UN TERRAIN propre à recevoir des constructions, situé sur la commune de la Guillotière, faubourg de Lyon, quartier du Prado, à l'angle des rues de Chabrol et Dumoulin, d'une contenance de 791 mètres carrés, y compris le quart desdites deux rues, en face du terrain;

2^o ET UN BÂTIMENT en bois et briques, non encore complètement achevé, ayant caves, rez-de-chaussée et premier étage, et un hangar séparé dudit bâtiment; le tout reposant sur le terrain précédemment désigné.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, à M^e Gallay, notaire, et, pour visiter les immeubles à vendre et pour les autres renseignements, à MM. Coquet père, marchand de bois à la Guillotière, Port-au-Bois, et Chaloin, peintre et plâtrier, quai Monsieur, n. 120, à Lyon. (9642)

VIDANGE INODORE.

La Compagnie Lyonnaise du Nettoyement, ci-devant place de la Platière, n. 2, actuellement quai Bon-Rencontre, 63, donne avis à MM. les propriétaires et régisseurs qu'elle abonne toujours les maisons pour le nettoyage à prime d'argent ou en échange contre les matières des fosses d'aisance, sauf une rétribution proportionnelle, et qu'elle est en mesure d'opérer le curage des fosses suivant les moyens indiqués dans la nouvelle ordonnance de la mairie de Lyon, et qui sera obligatoire à partir du 15 octobre prochain.

Elle prévient également MM. les propriétaires que son matériel lui permet de transporter les matières provenant des fosses dans leurs propriétés rurales. (3721)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon.— Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à BOUSG, chez M. Bichel; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous trois pharmaciens; à SAINT-ÉENNE, à la pharmacie Rigolot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

AU CHALET,

Maîtrise Suisse, derrière le Colisée, aux Brotteaux.

A VENDRE, Huit belles vaches suisses pure race, qui arriveront jeudi 30 courant du canton de Schwytz. (6798)

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs, Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. le flacon. S'adresser, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 22.

A Saint-Etienne, à la pharmacie FAURE; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port. (8191)

ABONNEMENT D'ÉCLAIRAGE A L'HUILE

DES COURS ET ESCALIERS.

S'adresser rue Casati, n. 4, de midi à quatre heures. (6800)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e FAUCHÉ, huissier à Lyon, sera très prochainement transférée quai Humbert, n. 12, au 1^{er}. (4042 bis)

AU PALMIER.

Rue de l'Arbre-Sec, 31, Lyon. Fabrique spéciale de sirops de QUET aîné. Prix très modérés. On trouve toujours dans cet établissement, le sirop pectoral de mou-de-veau et le sirop concentré de salsepareille avantageusement connus en France et à l'étranger. (8812)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS. Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration.—Le pot: 2 fr. 50 c. Terreaux, et André, pharmacien, place de la Préfecture, n. 5, à Lyon. (4885-7560) chez M. Col, place Saint-André, 2.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poulallerie, 19.